

Informations de base	
2023/2522(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi qu'à la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des œufs à couvrir. Rectification de la version en langue lettone Complétant 2013/0136(COD) Subject 3.10.04 Elevage et production animale 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		
	Commission pour avis		Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/01/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)00203	
12/01/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
18/01/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/01/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
21/03/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2522(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué

Modifications et abrogations	Complétant 2013/0136(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/11081

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2023)00203	12/01/2023	